

Forums pour l'entourage

Question contrôle

Par Profil supprimé Posté le 27/01/2019 à 17h42

Bonjour,

Je me posais une question, imaginons un consommateur de cannabis occasionnel (3 4 joins par mois), conduis et imaginons le pire à un accident avec des blessés grave voir mort, quelles sont les tests effectués par les gendarmes et lesquelles sont valables devant un tribunal ?

Car je sais que dans le sang/urine/salive est environ 7 jours max (pour un consommateur occasionnel) mais combien de temps ça reste dans les cheveux et es ce que ces tests capillaires sont réalisé pas les gendarmes ?

Merci de votre réponse

1 réponse

Moderateur - 28/01/2019 à 10h34

Bonjour Julien,

Dans le cadre d'un accident de la route avec blessés et/ou morts il est normalement obligatoire de faire passer un test de dépistage aux protagonistes, y compris aux personnes décédées, afin d'établir les responsabilités. Dans le cadre de la médecine légale un test capillaire peut être effectué sur une personne décédée par exemple. Nous ne savons en revanche pas si cela est effectué sur les autres protagonistes de l'accident. C'est peu probable ou alors ce n'est pas standard car la loi prévoit une analyse salivaire et/ou urinaire plutôt (et donc les délais que vous avez relevés s'appliquent). Cependant nous ne le tenons pas pour impossible, notamment dans le cas de figure où il n'y a pas eu de dépistage juste après l'accident.

Une analyse toxicologique réalisée dans les cheveux permet de dépister toute consommation de drogue, même une consommation unique, et ceci en théorie sur une longue période de temps (cette technique est parfois utilisée en archéologie !). Mais il faut attendre que les cheveux poussent avant de faire l'analyse. Les cheveux poussent au rythme d'environ 1 cm par mois. Le centimètre le plus proche du cuir chevelu représente la consommation du dernier mois, le centimètre suivant représente la consommation d'il y a 2 mois et ainsi de suite. Plus les cheveux sont longs plus on est capable d'analyser une longue période de vie. Et pour ceux qui n'ont pas de cheveux l'analyse peut être faite éventuellement sur des poils.

Cordialement,

le modérateur.